

Et si vous deveniez Gestionnaire d'Alertes et d'Urgences Sanitaires à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2022-897345

Profil

- Secrétaire administratif(ve)
- Agent CCN Niveau 4

Conditions

Lieu : Rennes

Vos missions

L'agent a pour missions :

- Réception des signaux au point d'entrée unique
- Régulation des signaux en interne pour validation, évaluation et traitement
- Tenue des systèmes d'information du Point focal régional (PFR) et notamment du SI-VSS en lien avec le responsable du PFR et le chargé de mission VSS.
- Animation de la mise à jour par les différents services de l'ARS des listes de contacts du PFR et des listes de rappel
- Réalisation des remontées d'informations (régulières ou ponctuelles) auprès des autorités compétentes (CORRUSS, préfectures)
- Gestion du dispositif d'astreinte
- Participation à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles (alerte et régulation)
- Participation à l'évaluation des dispositifs de veille et sécurité sanitaires et de gestion de situations exceptionnelles

Activités complémentaires :

- Gestion du courrier arrivée et départ
- Recensement des congés des agents de la direction adjointe et relance des agents pour assurer la complétude du planning des congés
- Contrôle et suivi des commandes de fournitures
- Elaboration des plannings

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que la Direction de la Santé Publique ?

La Direction de la santé publique est structurée en 3 directions adjointes

- Direction adjointe de la veille et sécurité sanitaires
- Direction adjointe de la santé environnement
- Direction adjointe de la prévention et promotion de la santé

Elle est placée sous la responsabilité du directeur de la santé publique.

A ce titre, il assure la présidence déléguée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine de la prévention, de la santé au travail, de la santé scolaire et de la protection maternelle et infantile

Il est également membre du COMEX, du CODIR et participe au conseil de surveillance de l'Agence
La Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaires est chargée de contribuer sous la responsabilité de la directrice de la santé publique à la conception et la mise en œuvre de la politique de santé publique, et plus particulièrement de la veille et de la sécurité sanitaires dans le cadre des objectifs fixés par le directeur général de l'ARS.

Elle participe en tant que de besoin et dans ce champ, aux travaux menés par les autres directions de l'ARS, la zone de défense, les délégations territoriales.

Elle établit des liens avec les préfetures dans le domaine relatif aux gestions de crises dans le cadre des protocoles signés entre les préfets de départements et le directeur général de l'ARS. Elle participe par l'intermédiaire de sa directrice adjointe au comité de direction de la santé publique et au comité de direction de l'agence régionale de santé.

Elle a pour mission l'organisation régionale de la veille et sécurité sanitaires ainsi que la préparation des plans de gestion de crise. Elle assure la continuité des missions de l'ARS en matière de veille et de sécurité sanitaire 24h24 et 7jours/7 par l'organisation des astreintes.

Elle organise et anime la plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaires (PVUS) qui comprend les missions de régulation des signaux, de veille sanitaire, de gestion de crise et, à titre fonctionnel, la cellule de Santé Publique France en région. En fonction du niveau de l'alerte, cette plateforme évolue en plateforme renforcée ou en cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS).

Le Département Alerte et Crise organise la préparation et la gestion des alertes et des crises aux niveaux régional et zonal et est structuré en deux pôles :

Le pôle de gestion des alertes et des crises lequel comprend notamment le point focal unique de réception et de régulation des signaux de l'ARS Bretagne (PFR)

Le pôle de préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles



Compétences

Connaissances:

- Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des différents intervenants
- Problématiques de santé et des déterminants de santé
- Acteurs de la santé publique (de la prévention, de la veille et de la sécurité sanitaires)
- Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire
- Cadre conceptuel de la veille et de l'alerte sanitaire (document institut de veille sanitaire)
- Connaissances médicales ou environnementales
- Notions sur les maladies et l'environnement

Savoir-être:

- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Faire preuve de rigueur
- Travailler en équipe
- Résister au stress

Savoir-faire:

- Maîtriser les situations dans des délais contraints
- Administrer et utiliser les outils et systèmes d'information spécifiques
- Maîtriser les techniques d'évaluation (appliquées aux situations)
- Appréhender l'ensemble des exigences et des enjeux liés aux situations pour mettre en œuvre les réponses adaptées
- Mettre en œuvre les techniques de la communication professionnelle (stratégie de concertation et de communication)

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?



Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Avant le 06/09/2022

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).